

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du jeudi 27 juin 2024

Direction Technique – N°03.05.2024.51

Objet : Convention de mandat d'études et de réalisation des travaux d'aménagement de l'Ecobourg – Compte rendu annuel à la Collectivité (CRAC) au 31 décembre 2023

Date de la convocation : 19 juin 2024

Présidence : Frédéric MARCHE

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 27

PRESENTS : MM. Frédéric MARCHE, David BEAUCOUSIN, Fabrice BERTHOU, Rachid ARBI, Mmes Fabienne TELLIEZ, Mélanie DELACOUR, Hawa HAMIDOU, MM. Jean-David HOUNKPATI, Yaya SARR, Philippe LEFEBVRE, Mme Valérie HOULIER, MM. Frédéric LEBALLEUR, Stéphane FAUCHE, Mmes Corine PALMENTIER, Sandrine BALEM, M. Marc BOURREAU, Mme Evelyne LERICHE, M. Ibrahim DEM.

POUVOIRS :

Madame Monique COLOMBOTTI a donné pouvoir à Monsieur Fabrice BERTHOU.

Madame Sylvie OMONT a donné pouvoir à Monsieur Jean-David HOUNKPATI.

Monsieur Rosario TARSIA a donné pouvoir à Monsieur David BEAUCOUSIN.

Madame Coumba SALL a donné pouvoir à Monsieur Philippe LEFEBVRE.

Monsieur Infali DABO a donné pouvoir à Madame Valérie HOULIER.

Madame Alexandre EMERY a donné pouvoir à Monsieur Frédéric LEBALLEUR.

Monsieur Guy KIVATA a donné pouvoir à Monsieur Stéphane FAUCHE.

Madame Laëtitia LEFEBVRE a donné pouvoir à Monsieur Marc BOURREAU.

Madame DEM Clélia a donné pouvoir à Monsieur Ibrahim DEM.

SECRETAIRE DE SEANCE : Rachid ARBI

RAPPORTEUR : Mélanie DELACOUR

Par délibération en date du 08 Décembre 2022, le Conseil Municipal a confié, par convention de mandat à Rouen Normandie Aménagement et dans les conditions prévues par le code de la commande publique, le soin de faire procéder au nom et pour le compte de la Ville de Cléon les études et la réalisation des travaux d'aménagement de l'Ecobourg pour une durée s'inscrivant dans un calendrier prévisionnel général de :

- 5 ans y compris année de parfait achèvement pour chaque équipement (Hôtel de Ville, La Poste, La Halle)
- 7 ans y compris année de parfait achèvement pour les espaces publics attenants à ces équipements,
- 5 ans pour la mission d'appui à l'animation de la commercialisation des terrains à bâtir.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Convention de mandat d'études et de réalisation des travaux d'aménagement de l'Ecobourg - Compte rendu annuel à la Collectivité (CRAC) au 31 décembre 2023

Date de transmission de l'acte : 01/07/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 01/07/2024

Numéro de l'acte : 03-05-2024-51 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 076-217601780-20240627-03-05-2024-51-DE

Date de décision : 27/06/2024

Acte transmis par : Chahinaz FOUGHALI

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.3. Conventions de Mandat

Conformément à l'article 6.5 de la convention, le mandataire adresse tous les trimestres au mandant un compte-rendu financier comportant notamment, en annexe :

- un bilan financier prévisionnel actualisé faisant apparaître d'une part l'état des réalisations en dépenses et d'autre part, l'estimation des dépenses restant à réaliser ;
- un plan de trésorerie trimestriel actualisé faisant apparaître l'échéancier des dépenses ;

Une fois par an ; le mandataire établit le plan de trésorerie trimestriel de l'année N+1 permettant les inscriptions budgétaires relatives aux appels de fonds au titre des tiers de l'année N+1 .

Aussi, il est présenté le **CRAC en date du 31 décembre 2023** :

Le programme des équipements est mis en sommeil. Il est envisagé la mise en sommeil de l'opération d'aménagement des espaces publics à l'issue de l'achèvement de la procédure de concours d'urbanisme et d'aménagement des espaces publics au plus tard le 30 juin 2024.

Les mises en sommeil partielles de l'opération nécessiteront de réinterroger les programmes sous réserve d'une décision favorable de la mise en œuvre de l'opération.

Le bilan financier fait apparaître une stabilité des dépenses et des recettes, et une rémunération de l'aménageur sans évolution des dispositions de la convention de mandat. La situation de la trésorerie au 31/12/2023 est de : 48.812 €TTC. Il est prévu un appel de fonds auprès de la Collectivité pour l'année 2024 de 50.215 € TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération,
Et à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le compte rendu annuel à la collectivité actualisé au 31 décembre 2023 joint en annexe.

Pour copie conforme,
Cléon, le 27 juin 2024
Le Maire,

Frédéric MARCHE



Publiée sous forme électronique sur le site de la commune le : 01/07/2024
Transmis en Préfecture le : 01/07/2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr

